

	<p align="center">Fiche de poste Coordonnateur des parcours et des soins paramédicaux Cadre supérieur de santé</p>	Codification : code
		Version : 3
	Destinataires : Liste des destinataires	Pages : 4
		Date d'enregistrement : Date mois année : février 2026

Textes de référence :

- Décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé modifié par le Décret n° 2008-806 du 20 août 2008 publié au J.O. n°195 du 22 août 2008 ;
- Décret n° 2008-806 du 20 août 2008 modifiant le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé, publié au J.O. n°195 du 22 août 2008
- Décret n° 2022-610 du 21 avril 2022 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers et des pharmaciens d'officine.
- Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, modifié par arrêtés du 27 mai 1997, du 14 août 2002, du 20 août 2008, du 15 mars 2010 ;
- Arrêté du 27 mai 1997 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé ;
- Arrêté du 16 août 1999 relatif au diplôme de cadre de santé ;
- Arrêté du 19 avril 2002 : fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé ;
- Arrêté du 14 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé ;
- Arrêté du 20 août 2008 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé, publié au J.O. n°195 du 22 août 2008
- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, publié au J.O. n°80 du 4 avril 2010.
- Articles 226-13 et 226-14 du code pénal, sur le respect du secret professionnel.
- Circulaire DGS/PS 3 n° 99-508 du 25 août 1999 : relative au diplôme de cadre de santé ;

I. MISSIONS

Sous la direction du Directeur du CHAG et en lien avec le médecin coordonnateur de l'EHPAD :

- Coordonner et optimiser les parcours et prestations de soins et d'activités paramédicales d'un ensemble d'unités ou de services dans une optique de qualité.
- Manager une équipe d'encadrement composée :
 - Un cadre de santé et un temps d'IDEC sur l'hébergement permanent de l'EHPAD
 - Un IDEC pour l'hébergement temporaire et la plateforme et l'offre de répit
 - Un IDEC pour le SSIAD

■ Activités principales :

- Contribuer à l'élaboration et la conduite du projet d'établissement en lien avec le directeur, l'équipe médicale et soignante et définir les actions à mettre en œuvre pour développer la qualité des soins et l'évaluation des pratiques professionnelles.
 - Concourir à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et du plan d'actions visant à restaurer l'équilibre budgétaire du CHAG
 - Participer à la gestion et l'évaluation globale de l'établissement dans son domaine de compétences.
- **Activités spécifiques :**
- Suivi et contrôle de gestion budgétaire (notamment en matière de ressources humaines et des consommations et achats de matériels à caractère médico-social).
 - Recensement des besoins, préparation des demandes et répartition entre les différentes unités des moyens en ressources humaines et matériels.
 - Suivi des recrutements, de l'encadrement du personnel, de l'accueil et de la formation des stagiaires affectés aux unités.
 - Élaboration réalisation et communication du projet de soins en cohérence avec le projet d'établissement pour un ensemble d'unités.
 - Coordination des projets et des activités paramédicales en collaboration avec le médecin coordonnateur de l'EHPAD.
 - Planification et contrôle de résultats des projets et des actions concernant les différentes unités de soins.
 - Coordination de la cellule qualité du CHAG en lien avec l'ingénieure qualité, notamment la gestion des FEI/G et des plaintes/réclamations
 - Harmonisation des procédures et de leur mise en œuvre dans les domaines de l'assurance qualité et de la sécurité (vigilance sanitaire, surveillance des risques, règles de bonnes pratiques...).
 - Mise en œuvre d'une stratégie de communication entre les unités afin de favoriser le décroisement.
 - Élaboration du plan de formation annuel de l'ensemble des unités de soins en lien avec le service formation de l'établissement et des priorités institutionnelles.
 - Promotion et développement de la recherche dans le domaine professionnel.

II. COMPETENCES

- **Savoir :**
- Diplôme professionnel paramédical validant l'exercice.
 - Diplôme de cadre de santé.
 - Concours CIS.
 - Diplôme dans le cadre du système LMD niveau Master.
 - Exercice professionnel en qualité de cadre de santé durant au moins 3 ans.
 - Des connaissances sont exigées dans les domaines suivants :
 - L'exercice, l'organisation et les actualités professionnelles.
 - La gestion des ressources humaines (compétences techniques, bon relationnel, management d'équipe, sens de l'écoute et du dialogue...).
 - La gestion budgétaire et contrôle de gestion.
 - La conduite de projet.
 - Les démarches, méthodes et outils de la qualité.
 - Le droit hospitalier.

- L'éthique et la déontologie
- La filière gériatrique et les spécificités des secteurs sanitaire et médico-social dans la prise en soins et l'accompagnement des personnes âgées dépendance et leurs aidants.

▪ **Savoir-faire :**

- Capacité d'arbitrage. Analyser des données, des tableaux de bord et justifier des résultats relatifs aux activités de son domaine Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures / protocoles / modes opératoires / consignes relatives à son domaine de compétence
- Concevoir, piloter et évaluer un projet / un processus relevant de son domaine de compétence
- Établir / évaluer / optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Organiser une unité, un service, en fonction de différents critères (missions, stratégie, moyens...). Optimiser l'utilisation des ressources humaines et logistiques allouées au regard des variations de l'activité et des priorités
- Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation
- Organiser la répartition et la délégation des activités et des moyens du service
- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau

▪ **Savoir-être professionnel :**

- Capacité d'écoute et empathie ;
- Leadership ;
- Résistance au stress ;
- Disponibilité ;
- Adaptation et flexibilité.

▪ **Expérience conseillée pour l'exercice :**

- Expériences diversifiées de cadres de santé dans un établissement sanitaire et/ou médico-social
- Avoir exercé des missions transversales

III. OUTILS/MOYENS

▪ **Outils :**

PC portable : Logiciels : TITAN link, Domilink (SSIAD), Bluemedi, ELAP (GAM, GEF)

Base documentaire et protocoles

Téléphone mobile et DECT

Véhicule de service à disposition dans le cadre des déplacements pour missions extérieures.

▪ **Moyens humains :**

Composition équipe pluridisciplinaire :

- Médecin coordinateur et médecin libéraux (en visite, cabinet ou TLM)
- Cadre supérieur de santé, cadre de santé de proximité, 2.5 IDEC
- Infirmiers (dont équipe de nuit), aides-soignants, agents de service qualifiés
- Pharmacien et préparatrice en pharmacie
- Masseur kinésithérapeute libéraux
- NeuroPsychologue
- Equipe animation
- Service administratif
- Cuisine / lingerie / équipe entretien et sécurité des locaux
- Cellule qualité

▪ **Moyens financiers :**

Prime engagement collectif (LDG) pour coordination des travaux des CREX et du DUERP

IV. CONDITIONS D'EXERCICE

▪ **Lieu de travail :**

Le Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique de Pacy sur Eure est un établissement médico-social, publique, autonome.

Activités / Services	Sigle	Objectif	Principe	Public	Capacité
Hébergement permanent	HP	Hébergement	Accompagnement	Aidé	163 lits
Résidence Autonomie	LF/RA	Hébergement	Accompagnement	Aidé	22 appartements
Hébergement temporaire conventionnel	HTC	Maintien domicile	à Répit	Aidant/Aidé	3 lits
Hébergement temporaire d'urgence départemental	HTUD	Maintien domicile	à Répit	Aidant/Aidé	3 lits
Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation	HTSH	Maintien domicile	à Répit	Aidant/aidé	2 lits
Plateforme et offre de Répit	ORI	Maintien domicile	à Répit	Aidant/Aidé	30 binômes
Accueil de Jour Polyvalent	AJ	Maintien domicile	à Répit	Aidant/Aidé	12 places
Service de Soins Infirmiers A Domicile / Service Autonomie à Domicile Mixte	SSIAD/SAD mixte	Maintien domicile	à Accompagnement	Aidé	30 places (SAD soins)
Portage de Repas à domicile	PR	Maintien domicile	à Accompagnement	Aidant/Aidé	60 places (cible)

▪ **Horaires de travail :**

Journée de 8 heures du lundi au vendredi

Télétravail possible et négociable

Astreintes administratives à assurer (6 personnes d'encadrement en roulement)

Participation ponctuelle le WE à certaines animations institutionnelles pour représenter la direction

▪ **Relations du poste :**

• **Hiérarchiques :**

Le cadre supérieur de santé dispose d'une autorité hiérarchique et fonctionnelle par délégation du directeur sur l'ensemble des personnels soignants du CHAG de Pacy sur Eure, y compris le personnel de l'animation.

Le cadre supérieur de santé dispose d'une autorité fonctionnelle par délégation du directeur sur les kinésithérapeutes, le psychologue, les orthophonistes et tous les autres professionnels non médicaux concourant aux soins, que ces derniers exercent en qualité de salarié ou à titre libéral.

• **Liens fonctionnels internes :**

Directeur et service des ressources humaines pour la gestion des effectifs, le management et la formation continue du personnel.

Médecin coordonnateur de l'EHPAD et médecin coordonnateur des médecins libéraux pour l'élaboration du projet de soins et la gestion paramédicale des unités et services de soins.

Pharmacien pour le suivi de la politique du médicament issue du projet médical et de soin.

Services économiques et techniques pour les achats de matériel et les travaux.

• **Relation avec des professionnels externes :**

Fournisseur pour la veille sur les nouveaux matériels.

Instituts de formation pour la planification des stages et l'organisation des formations.

Service de formation continue pour le plan de formation.

Présentation des liens de toutes natures avec les professionnels d'autres établissements, institutions ou instances (service informatique, Mairie, HAS, ARS, GHT...)

V. SANTE ET SECURITE (*en cours d'élaboration*)

▪ **Facteurs de risques professionnels du CHAG :**

En lien avec le DUERP.

▪ **Mesures de prévention de la santé et de la sécurité au travail :**

Protection collective, individuelle, formation, information, suivi médical...

▪ **Poste adapté : (à compléter si besoin)**

Définition des conditions spécifique au poste adapté : Prescription médicale, restriction de travail, date de révision du poste...

Organisation du suivi médical si nécessaire.

Reporter ces conditions spécifiques dans chaque section concernée.

VI. INFORMATIONS SPECIFIQUES